

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 10.
Nombre d'excusé : NEANT. Nombre de procuration : 01.
Nombre d'absent : NEANT. Nombre de votants : 11.
Date de convocation : 09/09/2022. Date d'affichage de la convocation : 09/09/2022.

Etaient présents: CALVET Sébastien, CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI PHILIPPE, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

Procurations : PEYVERGES Christine à LAMBERT François.

Quorum : 10 présents, 1 procuration

Absent(s) excusé(s) : NEANT.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande

Président de Séance : Guy-Noël DUFOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2022.

Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022.

Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Les comptes-rendus vont être diffusés aux habitants.

3. Nouvelles règles pour l'établissement et la diffusion des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'ordonnance et le décret (2021-1310 et 1311) du 7 octobre 2021 modifient à compter du 1er juillet 2022 les règles concernant le compte-rendu/procès-verbal et les délibérations. En résumé (points nouveaux) :

- le terme compte-rendu est remplacé par « procès-verbal ».

- le procès-verbal est préparé par le Secrétaire de séance lors du conseil.
- Il est arrêté (approuvé/modifié) lors de la séance suivante du conseil. Il est alors signé par le Secrétaire de séance et par le Président de Séance avant d'être publié sur le site internet de la commune et mis à disposition du public. Le PV arrêté continuera d'être affiché à la Mairie.
- une semaine après le conseil, la liste des délibérations prises par le conseil est affichée à la mairie et mise sur le site internet.
- cette liste sera intégrée au registre des délibérations tenu à jour par la mairie. Elle sera signée uniquement par le Président de Séance et le Secrétaire de séance. La signature des conseillers présents n'est plus nécessaire.
- le procès-verbal a le même contenu que les comptes-rendus faits jusqu'à ce jour. Il devra bien indiquer si des scrutins particuliers ont été demandés. Dans le cas de scrutin dit «public» demandé par au moins un quart des membres présents, le nom et le sens du vote de chaque conseiller sera porté au procès-verbal.
- En ce qui nous concerne, nous continuerons à envoyer par mail à chaque conseiller le projet de procès-verbal du conseil dès qu'il aura été rédigé par le secrétaire de séance et validé par le Président de Séance. Le PV arrêté continuera d'être affiché à la Mairie.

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01.01.2023.

1/3 des communes de la CCT (dont Blaziert) a été choisi pour bénéficier du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023 ; les autres communes basculeront au 1^{er} janvier 2024.

Ce référentiel est déjà utilisé au niveau des Régions :

- Permettra à la commune d'avoir un appui technique renforcé de la part de la DGFIP à travers notre Conseiller aux Décideurs Locaux. Un nouveau CDL, Monsieur Guillaume GUIDON, vient d'ailleurs d'être nommé. Il viendra nous rencontrer à Blaziert le 7 octobre.
- Donnera plus de souplesse en particulier pour le passage de montants de crédits d'un chapitre à un autre.
- Permettra de préparer le passage au Compte Financier Unique qui remplacera les deux comptes administratif et de gestion.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser le Maire à adhérer à la M 57 au 1^{er} janvier 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

5. Dans le cadre de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01.01.2023, délibération fixant la durée des amortissements.

Suite à un premier entretien téléphonique de Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, avec notre nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur Guillaume GUIDON, cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Dont acte, pas de délibération.

6. Délibération à prendre concernant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG).

Les statuts de ce syndicat évoluent. Parmi les modifications, deux points à retenir :

- Le SDEG devient Territoire d'Énergies du Gers,
- Et ce syndicat prend la compétence pour intervenir en matière de production, de gestion et de valorisation d'énergies renouvelables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

La Commune de St Orens Pouy Petit a demandé au syndicat de limiter la puissance de l'éclairage nocturne à 10 %. La Commune de Blaziert va réfléchir également sur ce sujet.

7. Délibération sur le principe de créer des plate-bandes végétalisées en pieds de murs de la rue des Fleurs et du Foyer par tronçonnage local du revêtement actuel.

L'architecte du CAUE 32, en charge maintenant de l'urbanisme à la CCT, nous a alerté à plusieurs reprises sur le problème des revêtement étanches de routes qui arrivent en pied de mur des habitations. Ceci empêche l'évaporation de l'eau qui est sous la route. Cette eau entre alors dans le mur et le détériore. Si en plus le revêtement extérieur du mur est étanche, l'humidité entre dans la maison.

L'évolution climatique et les problèmes de ressource en eau, nous obligent à supprimer autant que possible les jardinières hors sol. Il faut planter en pleine terre et bien sûr privilégier des végétaux qui résistent à la chaleur et à la sécheresse.

Pour ces 2 raisons, nous proposons d'ouvrir des plates bandes en pied de mur de la rue des fleurs au niveau de la Mairie et le long du foyer. Devant les habitations privées, la décision sera prise avec l'avis des habitants.

Une première opération pourrait être réalisée cet automne :

- Soit en louant nous-mêmes une tronçonneuse sur chariot. Tarif de location Kiloutou Agen : environ 240 €/j.
- Soit en passant commande à l'entreprise Ludo Jardins : devis 1454 € TTC pour le foyer et la mairie et 93,6 Euros TTC par ml pour découpe, évacuation de gravats et remplissage avec de la terre végétale.
- Soit en passant commande à la société DACIBAT : devis à venir.

Les conseillers se déclarent favorables à l'exécution des travaux par une entreprise.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Président de Séance, présente des prises de vues du village de Lagardère qui a entrepris ce projet de végétalisation des pieds de murs il y a plusieurs années et dont les résultats sont positifs.

Les Conseillers préconisent de faire une première opération sur les bâtiments communaux sur la base du devis obtenu.

Délibération : 1 voix contre, 1 abstention, 9 voix en faveur des travaux en automne.

8. Délibération à prendre concernant l'installation d'une borne-incendie à Mothes, Mottes et Mouchan.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Président de Séance, explique la situation :

Monsieur Jean-François FABRE (Mothes) a déposé 2 demandes d'autorisation de travaux :

- un pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le hangar existant (déclaration préalable),
- l'autre pour la construction d'un deuxième hangar équipé de panneaux photovoltaïques (permis de construire).

Pour ce deuxième hangar, la protection incendie nécessite soit la mise en place d'une bâche souple de minimum 30 m³, soit d'avoir sur le site une bouche à incendie. Monsieur Jean-François FAVRE a demandé à la commune s'il était possible d'installer une borne, vu la proximité avec le château d'eau du Piémont.

VEOLIA et le SIAEP ont confirmé cette possibilité et envoyé un devis. Le SIAEP prendrait en charge la pose et le raccordement. Le reste à charge pour la commune serait de 1 809,38 € HT. (montant provisionné sur le budget 2022)

Pour rappel, la mise en place d'une protection défense incendie est une obligation communale.

Dans deux courriers, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, a proposé à Monsieur Jean-François FAVRE que la commune réalise cet investissement qui sera aussi bénéfique pour les 2 autres lieux-dits à condition qu'il prenne des mesures pour limiter le niveau sonore de son installation d'irrigation ; ce dernier a modifié son groupe d'irrigation et le résultat est significatif.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, à réaliser cet investissement.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

Un Conseiller exprime la demande d'installer une borne à incendie au niveau du Lieudit Bordes, 6 habitations pouvant bénéficier de cette installation. D'autre part, Monsieur Christian TAHON se trouve confronté au même problème que Monsieur Jean-François FAVRE.

Les membres du conseil étant favorables à cette proposition, Monsieur François LAMBERT abordera ce sujet dès lundi 19 septembre, lors d'une réunion au SIAEP.

9. Réflexions sur les modes actuels d'information et de communication :

- **au sein du Conseil**
- **avec les habitants**

Pour ce qui est des échanges au sein du Conseil, il faut bien veiller à ce que le titre et le contenu des mails correspondent bien.

Proposition d'un conseiller :

- Faire régulièrement le point sur la situation budgétaire

Concernant les échanges avec les habitants :

10 foyers de la commune ne disposent pas d'Internet. Il est impératif de veiller à informer ces personnes par courrier.

Plusieurs propositions sont évoquées de faire moins de Bulletins Municipaux, ou bien de continuer sur les BM trimestriels mais avec moins de rubriques.

Le site internet www.blaziert.fr est relativement peu visité. L'info sur le site existant doit être rappelée dans tous les mails et évoquée dans les bulletins municipaux.

10. Réflexion sur les possibilités de créer des ressources de fonctionnement, en particulier en matière d'immobilier locatif.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, rappelle le contexte :

La vente prévue du presbytère fin octobre va retirer 4 800 € annuels sur les recettes de fonctionnement.

- Le montant de la vente une fois retirés le prix des travaux pour l'évacuation des eaux de pluie de l'église ainsi que les indemnités versées au locataire sera d'environ 150 000 €.
- Il est souhaitable d'utiliser une partie de cette somme pour participer au financement de projets qui peuvent redonner des ressources de fonctionnement.
- Les Conseillers sont invités à donner leurs idées. Aucun vote n'est nécessaire à ce stade.

Les propositions suivantes sont exprimées par divers conseillers :

- Création de logements sociaux avec prélèvement de loyers (comme le fait Roquépine).

La transformation du 1^{er} étage de la Mairie en 2 appartements meublés permettrait la réalisation d'un tel projet.

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie et de l'école et vente d'électricité.
- Achat de terrains constructibles (terrain « Faget », STECAL pouvant permettre la construction de 4 ou 5 logements). Ces terrains pourraient être viabilisés et revendus.
- Sur ce même terrain « Faget », construction d'une résidence pour seniors (subventions importantes).

Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert indique que dans tous les cas, lors du vote de l'exercice 2023, la réfection du toit de la Mairie devra être prise en compte (mauvais état général).

11. Retour sur l'Atelier « Fresque du Climat ».

Il s'agit d'un atelier organisé dans le cadre du programme de mobilisation des élus sur la transition écologique. Son but est de sensibiliser le public sur le réchauffement climatique et visualiser l'impact des activités humaines sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre (GES). La Communauté des Communes de la Ténarèze CCT participe à cet atelier.

Madame Yolande GAIKOWSKI a participé le 6 septembre pour la commune de Blaziert à cette première rencontre.

Un atelier de travail pour l'élaboration des Cahiers de la transition du Pays d'Armagnac aura lieu à Montréal du Gers le 20 septembre prochain avec une présentation de l'état des lieux et une définition des orientations stratégiques de la CCT.

12. Questions diverses et tour de table des conseillers :

- Fibre Optique :

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, fait le point sur les travaux de Gers Fibre :

- Décision de mutualisation et choix de l'entreprise pour l'achat groupé pour les tranchées privées de 9 foyers.

Monsieur Xavier Meunier présente les devis des entreprises Minguant et Brocardo. Frédéric Mondin va également envoyer son devis.

9 foyers seraient intéressés par une mutualisation des travaux d'enfouissement de la Fibre optique.

Proposition d'un conseiller : Envoyer les devis au Département pour solliciter une éventuelle participation par rapport à cette inégalité républicaine.

Eligibilité de certaines zones :

- Pour Blaziert, 92 % de déploiement sont prévus pour la 1^{ère} tranche,
- Les 8 % restants (Rozes et Hameau de Capuran) seraient inclus dans une 2^{ème} tranche.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, est en contact permanent avec le responsable de Gers Fibre afin de débloquent cette situation pour inclure ces deux lieux dans la tranche en cours.

- Question posée par Madame Gaëlle Capitaine pour les repas à la cantine de l'école de Blaziert.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, relict les échanges de mails avec Madame Gaëlle Capitaine qui ont eu lieu depuis le mois de juin. Madame Gaëlle Capitaine n'étant pas présente à l'école au moment des repas, la commune n'est aucunement obligée de lui fournir le repas de midi.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, lui avait déjà fait part de sa décision de ne pas donner suite à sa demande. Mais, Madame Gaëlle Capitaine ayant demandé à ce que ce point soit évoqué en Conseil Municipal, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, fait voter les membres du Conseil en scrutin secret.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

- 1 voix pour la prise des repas
- 1 abstention
- 9 voix contre

A la majorité des voix, Madame Gaëlle CAPITAINE ne prendra pas ses repas à la cantine de l'école de Blaziert.

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'impact de la sécheresse/réhydratation des sols :

Dans le contexte d'une demande éventuelle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Blaziert, Monsieur Guy-Noël Dufour demande aux habitants de la commune de vérifier l'état de leurs murs et de signaler à la Mairie des dégâts sur les murs des habitations (fissures en particulier). Un mail sera adressé en ce sens aux habitants (ainsi qu'un courrier aux habitants ne possédant pas de mail).

Tour de Table des Conseillers :

- Débouchage des aqueducs bouchés : Monsieur Sébastien CALVET rappelle que certains aqueducs qui traversent les chemins ruraux ont été bouchés lors des orages des 3 et 23 juin 2022. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert indique qu'il va organiser une opération conjointe avec la Communauté de Communes de la Ténarèze pour les aqueducs des voies communales.
- Récupération des eaux de pluie, en particulier au niveau du toit de l'église : dans le contexte du subventionnement de la récupération des eaux pluviales, Monsieur François LAMBERT évoque un débat prévu au SIAEP. Des aides techniques pourraient être possibles.

- Salle des Associations :

La pièce devient très froide en hiver par manque d'isolation du plafond. Il est nécessaire de réfléchir à une isolation thermique comme par exemple de la ouate de cellulose. La porte pour accéder à la réserve (ancienne douche) devra être changée.

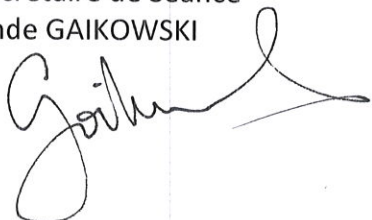
A prévoir également : Amélioration de l'acoustique. Planification d'une terrasse en bois.

Cloches de l'église :

- Le nouveau problème survenu pour les cloches pourrait venir du marteau qui frappe la grosse cloche. A surveiller.

Séance levée à 23 h 08.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

